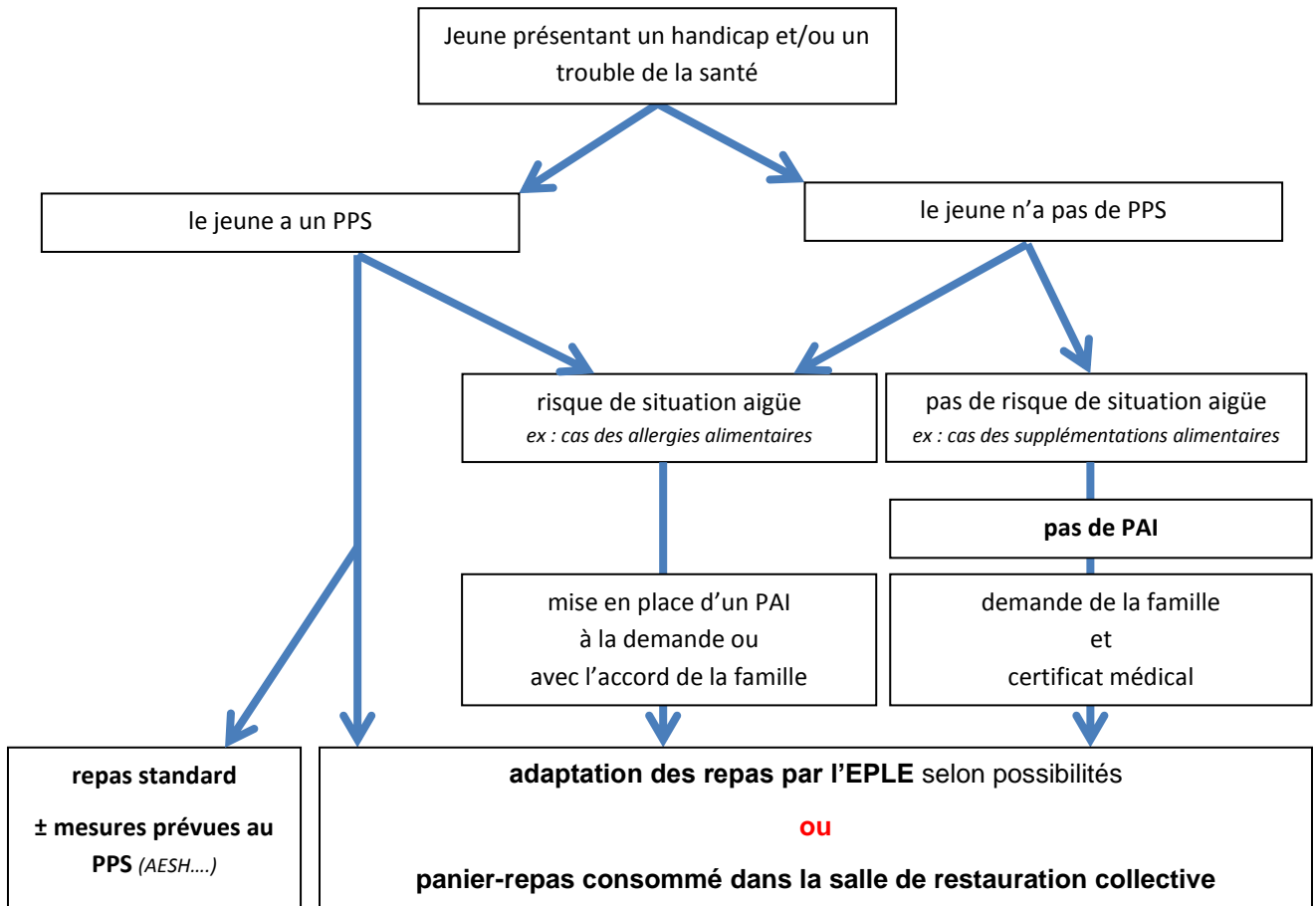


Santé scolaire



Panier repas en EPLE : arbre de procédure



Les différentes situations

Il existe :	un risque de manifestation aigüe	pas de risque de manifestation aigüe
Le jeune a un Projet personnalisé de scolarisation	mise en place d'un PAI en parallèle du PPS <ul style="list-style-type: none"> - à la demande de la famille - sur les indications du médecin traitant <i>le PAI prévoit :</i> <ul style="list-style-type: none"> - les adaptations possibles aux menus - le panier repas, si les adaptations ne sont pas possibles à mettre en place 	fréquentation de la restauration scolaire en application des mesures prises dans le PPS
Le jeune a pas de Projet personnalisé de scolarisation	mise en place d'un PAI <ul style="list-style-type: none"> - à la demande de la famille - sur les indications du médecin traitant <i>le PAI prévoit :</i> <ul style="list-style-type: none"> - les adaptations possibles aux menus - le panier repas, si les adaptations ne sont pas possibles à mettre en place 	pas d'indication à l'instauration d'un PAI adaptation des repas ou mise en place d'un panier-repas <ul style="list-style-type: none"> - à la demande de la famille - avec un certificat médical attestant de sa nécessité et indiquant les adaptations alimentaires